

**NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15275*02
Article R512-66-1 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

St Macaire en Mauges

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3 – INFORMATIONS CONCERNANT LA CESSATION D'ACTIVITE

Date de la cessation de l'activité de l'installation classée :

S'il s'agit d'une cessation partielle de l'activité, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par la cessation :

Commentaires :

Cessation totale de l'activité lié au départ en retraite d'un associé et de la dissolution du GAEC en date du 31/01/22 ainsi qu'à la vétusté des bâtiments.

4 - MESURES PRISES OU PREVUES POUR ASSURER LA SECURITE DU SITE

Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site :

Evacuation prévue par des entreprises de recyclages spécialisées. Locations de bennes prévues à cet effet.

Interdictions ou limitations d'accès au site :

Limitation de l'accès des lieux identique à celle en activité - terrain et bâtiments délimités avec des ficelles.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion :

Les citernes de gaz doivent être vidées et récupérées par Vitogaz. En attente de leur déplacement actuellement.
Les canons des bâtiments sont retirés depuis la cessation.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement :

L'objectif de la démolition des bâtiments est de remettre le terrain en état de prairie pour pâturage.

Mesures destinées à placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

L'objectif de la démolition des bâtiments est de remettre le terrain en état de prairie pour pâturage.

Autres mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site :

Le déclarant confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Fait à

le 24/03/2022

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N°

**NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-66-1 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

<input type="text" value="GAEC L'AIGUILLE"/>	
<input type="text" value="CHEMIN La Maison Neuve"/>	
<input type="text" value="a Clef des Champs"/>	
<input type="text" value="49122"/>	<input type="text" value="BEGROLLES EN MAUGES"/>

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Date de cessation de l'activité de l'installation classée :

Cessation partielle de l'activité :

Déclarant :

Le déclarant a confirmé avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Date de la notification de la cessation d'activité :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-66-1 du code de l'environnement.

